

## PROJET DE DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

Il convient de désigner deux délégué(e)s de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les deux nouveaux délégué(e)s.

Le Conseil Municipal,  
-après avoir ouï l'exposé de son Maire,  
-après avoir pris connaissance des candidatures

décide de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Nombre</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>Nombre</b>	<b>3<sup>ème</sup> tour</b>	<b>Nombre</b>
VOTANTS		VOTANTS		VOTANTS	
Majorité absolue		Majorité absolue		Majorité absolue	
Mme/Mr					
Mme/Mr					

Mr/Mme----- et Mr/Mme -----ayant respectivement obtenu-----voix au 1<sup>er</sup> tour et au -----tour de scrutin sont proclamé(e) s élu(e)s.

Un extrait de la présente délibération sera adressé d'urgence par les soins de Monsieur le Maire à

**L'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA)**  
**Rue Turgot**  
**02007 LAON**

Et un exemplaire à Monsieur le (Sous) Préfet de :

Fait et délibéré, en séance, les jours mois et an susdits  
Et ont signé au registre des membres présents.

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**